

Légende

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation - 1
MIX-v	Zone mixte villageoise
MIX-r	Zone mixte rurale
BEP	Zone de bâtiments et équipements publics
BEP-sp	Zone de bâtiments et équipements publics spéciales
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1
ECO-c2	Zone d'activités économiques communale type 2
STAT	Zone de stationnement
REC-a	Zone de sport et de loisirs - a
REC-b	Zone de sport et de loisirs - b
JAR	Zones de jardins familiaux

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
Zone d'habitation	Zone mixte villageoise
Zone mixte rurale	Zone de bâtiments et équipements publics
Zone de bâtiments et équipements publics spéciales	Zone d'activités économiques communale type 1
Zone d'activités économiques communale type 2	Zone de stationnement
Zone de sport et de loisirs - a	Zone de sport et de loisirs - b
Zones de jardins familiaux	

Zones destinées à rester libres

AGR	Zone agricole	HOR	Zone horticole
VERD	Zone de verdure	PARC	Zone de parc
FOR	Zone forestière ⁽⁸⁾		

Zones superposées

Me-1	Plans d'aménagement particulier - approuvés
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone de servitude "urbanisation"

IP	Servitude "urbanisation" - intégration paysagère
IP-sp	Servitude "urbanisation" - intégration paysagère spécifique
B	Servitude "urbanisation" - biotopes
ES	Servitude "urbanisation" - étude du sol
CE	Servitude "urbanisation" - cours d'eau
CE-EB	Servitude "urbanisation" - cours d'eau Ernztal
CV	Servitude "urbanisation" - coulée verte
SP	Servitude "urbanisation" - spécifique
Bongert	Servitude "urbanisation" - Bongert

	couloir pour projets de mobilité douce
	couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
	couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
⋯	Secteur protégé de type "environnement construit"

■	Construction à conserver ⁽⁹⁾
■	Volume et alignement à respecter ⁽⁹⁾
■	Alignement à respecter ⁽⁹⁾
▲	Élément à protéger - "petit patrimoine" ⁽⁹⁾

—	PCN Parcelaire ⁽¹⁰⁾
—	PCN Bâtiments ⁽¹⁰⁾
—	Bâtiments ajoutés ⁽¹¹⁾
—	Bâtiments ajoutés ⁽¹³⁾
—	Accès au quartier d'habitation
—	Lignes électriques aériennes de 65 kV à 220 kV ⁽⁸⁾
+	cimetière ⁽⁸⁾

⊠	Décharge pour déchets inertes ⁽¹⁾
⊠	Zones protégées d'intérêt communautaire et international Réseau Natura 2000 ⁽²⁾
⊠	Zones protégées d'intérêt national - non réglementé
⊠	Biotopes protégés article 17
⊠	Habitats espèces protégées
H1	voir partie écrite article 17 et 21
CEF	mesure compensatoire anticipée article 27
MC	mesure compensatoire

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives à l'aménagement du territoire:

⊠	Décharge pour déchets inertes ⁽¹⁾
⊠	Zones protégées d'intérêt communautaire et international Réseau Natura 2000 ⁽²⁾
⊠	Zones protégées d'intérêt national - non réglementé
⊠	Biotopes protégés article 17
⊠	Habitats espèces protégées
H1	voir partie écrite article 17 et 21
CEF	mesure compensatoire anticipée article 27
MC	mesure compensatoire

à la protection de la nature et des ressources naturelles

⊠	Décharge pour déchets inertes ⁽¹⁾
⊠	Zones protégées d'intérêt communautaire et international Réseau Natura 2000 ⁽²⁾
⊠	Zones protégées d'intérêt national - non réglementé
⊠	Biotopes protégés article 17
⊠	Habitats espèces protégées
H1	voir partie écrite article 17 et 21
CEF	mesure compensatoire anticipée article 27
MC	mesure compensatoire

à la protection des sites et monuments nationaux

⊠	Immeubles et objets classés monuments nationaux
⊠	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire
⊠	Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable
⊠	Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction

à la gestion de l'eau

⊠	Zone inondable - HQ 10 ⁽⁶⁾
⊠	Zone inondable - HQ 100 ⁽⁶⁾
⊠	Zone inondable - HQ extrême ⁽⁶⁾
⊠	Zone de protection des sources provisoires ⁽⁷⁾

FOND DE PLAN

⊠	Limite communale
—	Courbes de niveau ⁽⁸⁾
—	Cours d'eau / Eaux stagnantes ⁽⁸⁾
S	Source ⁽⁷⁾
—	PCN Parcelaire ⁽¹⁰⁾
—	PCN Bâtiments ⁽¹⁰⁾
—	Bâtiments ajoutés ⁽¹¹⁾
—	Bâtiments ajoutés ⁽¹³⁾
—	Accès au quartier d'habitation
—	Lignes électriques aériennes de 65 kV à 220 kV ⁽⁸⁾
+	cimetière ⁽⁸⁾

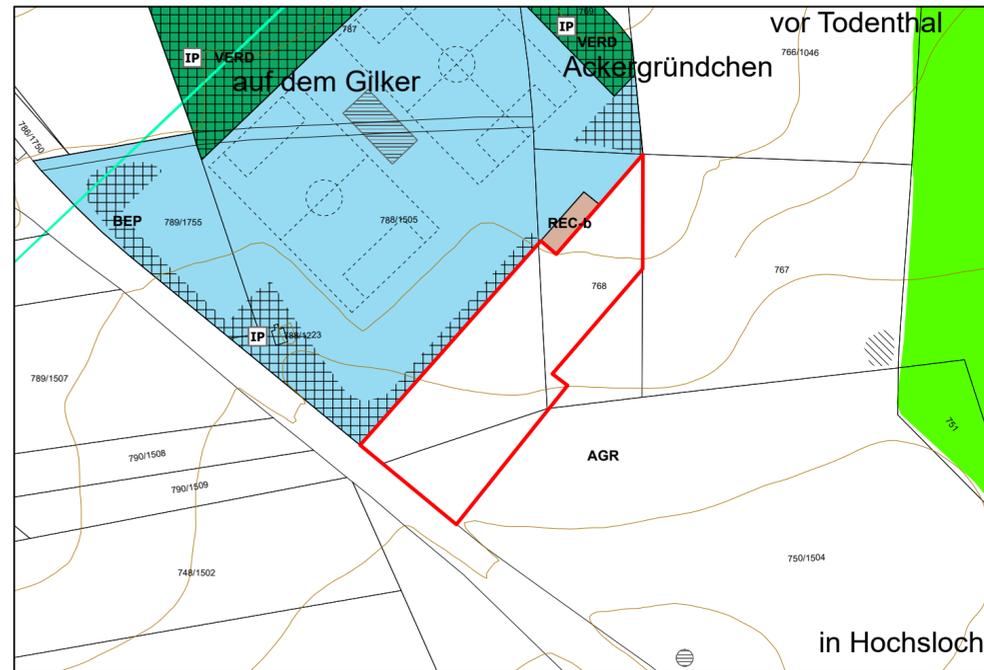
à la protection des sites et monuments nationaux

⊠	Immeubles et objets classés monuments nationaux
⊠	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire
⊠	Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable
⊠	Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction

à la gestion de l'eau

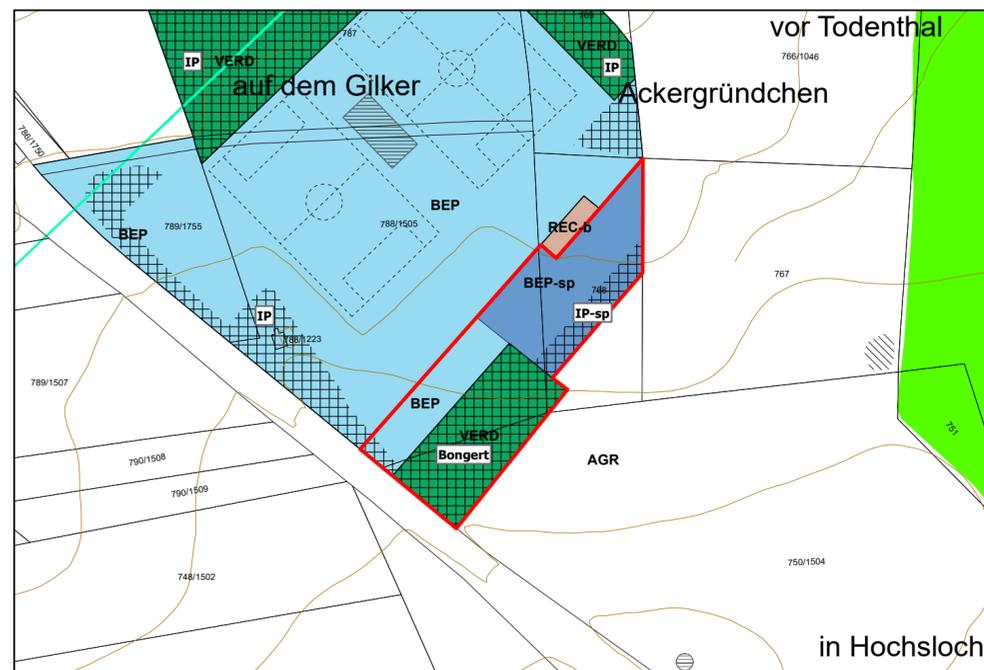
⊠	Zone inondable - HQ 10 ⁽⁶⁾
⊠	Zone inondable - HQ 100 ⁽⁶⁾
⊠	Zone inondable - HQ extrême ⁽⁶⁾
⊠	Zone de protection des sources provisoires ⁽⁷⁾

PAG en vigueur



⊠	Modification
AGR	Zone agricole

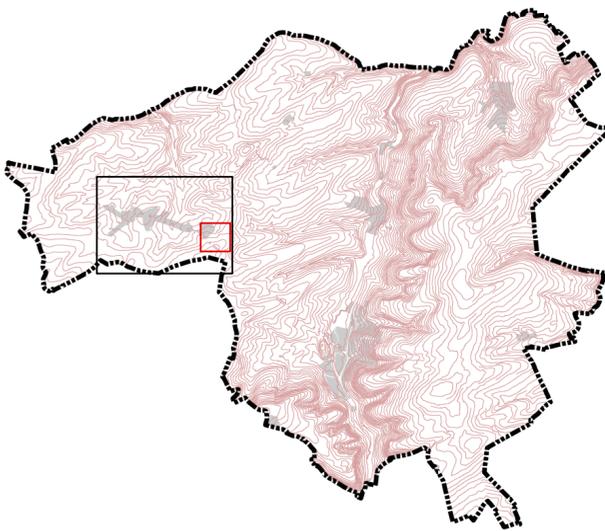
PAG modifié



⊠	Modification
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics
BEP-sp	Zone de bâtiments et d'équipements publics spéciales
VERD	Zone de verdure
⊠	Zone de servitude "urbanisation"
IP-sp	Servitude "urbanisation" - intégration paysagère spécifique
Bongert	Servitude "urbanisation" - Bongert

(1) MDDL, Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"
 (2) Ministère de l'Environnement, MDDL, 2015
 (3) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
 (4) Ministère de la Culture, Loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux
 (5) Mémorial B - n°35 du 19 mai 2009, état au 08 janvier 2015
 (6) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - mars 2014
 (7) Administration de la Gestion de l'Eau, TMS-flood, 2013, sur base de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau
 (8) Administration de la Gestion de l'Eau, 2008
 (9) Base de Données Topo-Cartographique (BD-LTC), Administration du cadastre et de la topographie, 2008
 (10) Commune de la Vallée de l'Ernz - Inventar der schützenswerten Gebäude, pact s.à r.l. et Zeyen+Baumann, 2009
 (11) Administration du cadastre et de la topographie - PCN exercice 2014
 (12) Mise à jour des nouvelles constructions (en supplément aux constructions issues du PCN) a été réalisée par les bureau d'études sur base des orthophotos 2013 et une inspection des lieux récente.
 (13) Loi modifiée du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 et article 21
 (14) Nouvelles constructions sur base des orthophotos 2019

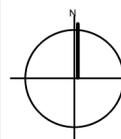
Vote du conseil communal	
Approbation du Ministre de l'Environnement	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	



PCN © ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG 2012 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES



Administration communale
de la Vallée de l'Ernz



Modification ponctuelle du
Plan d'aménagement général

Projet N°
12002/18050

Stegen
lieu-dit "Ackergründchen"

Echelle	1/2500
Date	14.04.2021
H. Jochem	
M. Mersch	
Plan N°	Ind 5 B



58 rue de Machtum
Tél.: +352 26 45 80 90
mail@pact.lu

L-6753 GREVENMACHER
Fax: +352 26 25 84 86
www.pact.lu

Date	Ind	Modifié par	Vérfié par	Modification
04.09.2019	A	RB	HJ / MM	Modification ponctuelle à Stegen "Am Brill" (augmentation DL); "Hauptstrooss" (volume et alignement à respecter)
29.06.2021	B	RB	HJ / MM	Stegen "Medernacherstrooss"; "Hauptstrooss"
28.11.2023				Modification ponctuelle AGR en BEP, BEP-sp et VERD